

La plainte d'Erdogan prouve que la dernière condamnation de Riposte laïque n'est pas légale

écrit par Maxime | 14 avril 2016



Voici une affaire qui peut faire penser au procès subi par Riposte laïque. Je pense que ce procès sera sûrement gagné en appel ou en cassation, tant la [solution adoptée](#) en première instance sera impraticable.

On imagine l'onde de choc si la décision devait être définitivement confirmée... enfin, je ne l'imagine pas à vrai dire, tant cela paraît invraisemblable.

<http://www.lefigaro.fr/international/2016/04/12/01003-20160412ARTFIG00223-liberte-d-expression-erdogan-somme-merkel-de-poursuivre-un-humoriste.php#xtor=AL-202>

Erdogan a en effet demandé à Merkel de poursuivre un humoriste l'ayant tourné en dérision.

Si le jugement condamnant Alain Jean-Mairet devait faire jurisprudence, les autorités turques auraient pu poursuivre directement l'humoriste passé à la télévision allemande pour le faire juger en Turquie !

Or, personne n' imagine soutenir cela ! Erdogan est allé porter plainte en Allemagne...

CQFD !